



Monsieur le Vice-président de la FFC  
Monsieur Ludovic SYLVESTRE

Objet : Dérogation diplômes recyclage

Saint Quentin en Yvelines le 14 septembre 2020

Monsieur le Vice-Président,

Pour faire suite à notre conversation concernant les problèmes rencontrés par les personnes détentrices d'un diplôme fédéral, qui n'ont pas eu la possibilité encore de faire le recyclage de leurs diplômes, je vous demande de bien vouloir prendre en considération cette situation et permettre aux détenteurs d'un diplôme fédéral non recyclés de bien vouloir bénéficier de cette dérogation lors des compétitions jusqu'au 31 décembre 2020.

En effet, le corps arbitral demande la carte d'encadrant et de fait les personnes disposant d'un ancien diplôme ne sont pas reconnues. Les règlements permettent à certains diplômés de disposer d'autorisations lors de compétitions pour encadrer ou conduire un véhicule auxquelles ils ne peuvent plus prétendre.

Je vous remercie par avance pour la prise en compte de ma demande et vous adresse mes remerciements

Vous en souhaitant bonne réception,

Yves PARET

Directeur de l'Institut National de Formation de la FFC